

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 13 décembre 2022 à 18h30, à la salle de délibérations du Conseil, sous la présidence de Madame la maire, Sonia Fontaine.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
Richard Handfield – district #2
Samuel Champagne – district #3
Patrick Beauchamp – district #4
Barbara Legault – district #5
Chantal Chartrand – district #6

La directrice générale est également présente.

Le Conseil municipal de Pointe-Calumet constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code Municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Budget 2023/adoption
- 3.- Programme triennal d'immobilisations/2023-2024-2025/adoption
- 4.- Période de questions
- 5.- Levée de la séance

22-12-240 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-12-241 BUDGET 2023/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'ADOPTER les prévisions budgétaires des activités financières de la Municipalité de Pointe-Calumet pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, qui projettent des revenus et dépenses de 9 191 589 \$, incluant l'amortissement annuel des infrastructures municipales, le tout conformément à l'article 954 du Code Municipal du Québec.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX EXPRIMÉES

Cette proposition ne recevant pas l'unanimité de la part des membres du Conseil, Richard Handfield étant contre les amortissements aux budgets, cette résolution est donc adoptée sur division.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS/2023-2024-2025/
ADOPTION

22-12-242

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

QUE le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025 de la Municipalité de Pointe-Calumet, soit adopté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX EXPRIMÉES

Cette proposition ne recevant pas l'unanimité de la part des membres du Conseil, Richard Handfield étant contre, cette résolution est donc adoptée sur division.

PÉRIODE DE QUESTIONS

22-12-243

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Richard Handfield

QU'À 18h36, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SONIA FONTAINE, maire

CHANTAL PILON, directrice générale